

Aide aux bovins allaitants (ABA) - Références • Campagne 2015

Demande complémentaire à la demande d'aide pour l'attribution de références par la réserve au titre de la campagne 2015

Ce formulaire doit être déposé à la DDT(M) au plus tard le 15 mai 2015. Aucun dépôt effectué après le 15 mai 2015 ne sera pris en compte pour l'allocation de références. Une telle situation pourrait conduire à ce que vous ne puissiez pas bénéficier de références en 2015.

✦ IDENTIFICATION

| | | |
|--|--|---|
| Nom et prénom ou raison sociale <hr style="border: 0; border-top: 1px solid black;"/> | | |
| N° Pacage <div style="border-bottom: 1px solid black; width: 100%;"></div> | N° SIRET <div style="border-bottom: 1px solid black; width: 100%;"></div> | N° de détenteur BDNI FR <div style="border-bottom: 1px solid black; width: 100%;"></div> |

Je demande à bénéficier d'une attribution de références vaches allaitantes par la réserve et déclare répondre à la situation suivante (cochez les cases correspondant à votre situation) :

- j'ai créé un nouvel atelier d'élevage bovin allaitant entre le 16 novembre 2013 et le 15 mai 2015,
- j'ai agrandi mon cheptel allaitant conformément à ce qui est prévu dans mon plan de développement d'entreprise (PDE) validé,
En cas de forme sociétaire, identification du jeune installé :

Nom, prénom :

N° Pacage :

- j'ai agrandi mon cheptel allaitant (augmentation du nombre de vaches allaitantes) entre le 16 novembre 2013 et le 15 mai 2015.

Les allocations de références par la réserve seront effectuées selon l'ordre de priorité défini et au regard des disponibilités de la réserve.

Je certifie que les renseignements figurant dans la présente demande sont sincères et véritables.

Fait à :, le 2 0 1 5

Signature

Le signataire est l'exploitant, ou le gérant en cas de forme sociétaire, ou tous les associés pour un GAEC

Campagne 2015



Notice explicative du formulaire de demande d'attribution de références par la réserve au titre de la campagne 2015

ATTENTION

Pour que cette demande soit prise en compte, elle doit être parvenue à la DDT(M) au plus tard le 15 mai 2015. Aucun dépôt effectué après le 15 mai 2015 ne sera pris en compte pour l'allocation de références. Une telle situation pourrait conduire à ce que vous ne puissiez pas bénéficier de références en 2015.

Quelles sont les conditions à remplir pour bénéficier d'une attribution par la réserve ?

Vous pouvez demander à bénéficier d'une attribution de références par la réserve si vous répondez au moins à l'une des situations suivantes :

- vous avez créé un nouvel atelier d'élevage bovin allaitant entre le 16 novembre 2013 et le 15 mai 2015 (la reprise d'un atelier n'est pas considérée comme la création d'un nouvel atelier ; elle peut faire l'objet d'un transfert de références (cf. formulaires et notices spécifiques) ;
- vous avez agrandi, après le 16 novembre 2013, votre cheptel allaitant conformément à ce qui est prévu dans votre plan de développement d'entreprise (PDE) validé dans le cadre de votre installation aidée (en forme sociétaire, il s'agit du PDE du jeune installé dans la société) ;
- vous avez agrandi votre cheptel allaitant entre le 16 novembre 2013 et le 15 mai 2015 : cet agrandissement correspond à l'augmentation du nombre de vaches allaitantes de votre cheptel, quelle que soit la taille totale de ce cheptel (exemple : un cheptel est composé en 2013 de 40 vaches et de 15 génisses. En 2015, il est composé de 50 vaches et de 10 génisses. Il s'agit bien d'un cas d'agrandissement : augmentation de 10 vaches).

Comment seront attribuées les références par la réserve ?

La réserve 2015 sera gérée au niveau national de façon à couvrir la transition, c'est à dire les événements intervenus entre 2013 et jusqu'à la date de déclaration par l'éleveur en 2015.

Les références sont allouées dans l'ordre de priorité suivant :

- de manière prioritaire :
 - les nouveaux producteurs, c'est à dire les exploitants (individuel ou forme sociétaire) ayant créé un atelier allaitant : ces nouveaux producteurs reçoivent des références à hauteur de leur cheptel primable et dans la limite de 50,
 - les producteurs pour lesquels un PDE prévoit une augmentation du cheptel : ces agriculteurs reçoivent des références à hauteur de leur cheptel primable et dans la limite du cheptel prévu dans le PDE.

- selon les disponibilités de la réserve :

– les éleveurs ayant agrandi leur cheptel de vaches allaitantes : ces éleveurs reçoivent des références à hauteur de leur cheptel primable et dans la limite d'une augmentation (en pourcentage ou en nombre entier de références) déterminée en fin de campagne au regard des disponibilités de la réserve.

Le cas échéant, l'accès à la réserve pourra être limité aux éleveurs détenant un nombre de références inférieur à un plafond fixé en fin de campagne au regard des disponibilités de la réserve.

Comment remplir ce formulaire ?

Vous devez indiquer dans les champs prévus à cet effet votre nom et prénom (ou votre raison sociale si vous êtes en société), votre numéro Pacage, votre numéro Siret et votre numéro de détenteur.

Vous devez également indiquer la situation qui vous correspond.

Si vous êtes en forme sociétaire et dans le cas d'un agrandissement prévu dans un PDE, vous devez indiquer le nom, prénom et numéro Pacage du jeune s'étant installé avec les aides.

La demande d'allocation par la réserve ne nécessite pas de préciser un nombre de références souhaitées : l'attribution sera basée sur le cheptel primable et selon les règles d'attributions décrites ci-dessus.

Qui signe le formulaire ?

Le formulaire doit être daté et signé par l'exploitant (individuel ou forme sociétaire) effectuant la demande d'aides aux bovins allaitants en 2015.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE

Vous n'avez pas de pièce justificative à joindre.